

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [29/05/2024](#)

Séance du 23 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024  
Date d'affichage : 13 mai 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 27  
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Rose-Marie Dumontier, Jacques Natta, Emma Léon, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Eve Maurel, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Alain Gueydon, François Bonnet (Présent à la délibération n°1, présent de la délibération n°3 à la délibération n°7 et présent de la délibération n°9 à la délibération n°13), Jacques Decuignieres, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Franck Laroche, Jean-Paul Grouiller, Josianne Maurin.

**Procurations de** : Emilie Bastié à Marc Jaubert, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert.

**Ne participent ni au débat ni aux votes** : Séverine Maugan-Curnier et Nicolas Salerno.

**Absents et excusés** : Karine Mouret, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne, Josiane Panattoni, Anne-Marie Dauphin, Céline Alarcon, Serge Robin,

Monsieur Jean-Luc Borel est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-058  
Approbation du plan de financement pour la construction d'une nouvelle crèche  
à La Bastide-des-Jourdans**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 2324-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles l. 214-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

A la suite de la délibération 2023-017 du 23 février 2023 portant approbation de la construction d'une nouvelle crèche à La Bastide-des-Jourdans, la Direction des Services Techniques de COTELUB a conduit une étude visant à définir le programme technique de la construction de cet équipement.

Compte tenu de ces éléments, le montant total du projet a été réévalué à 2 190 772,00€ TTC :

<b>Travaux BDM Bronze</b>	<b>1 287 440,18 €</b>
<b>SOUS TOTAL Maitrise d'Œuvre</b>	<b>207 170,18 €</b>
Lot Gros Œuvre	270 067,50 €
Lot Charpente/couverture	86 421,60 €
Lot Menuiseries extérieures	108 027,00 €
Lot Isolation/plâtrerries/menuiseries intérieures	172 843,20 €
Lot CVC/plomberie	216 054,00 €
Lot CFO/CFA	97 224,30 €
Lot Peinture/revêtement de sols	129 632,40 €
<b>SOUS TOTAL travaux Bâtiment</b>	<b>1 080 270,00 €</b>
<b>Equipement, viabilisation et aménagements extérieurs</b>	<b>425 017,00 €</b>
Coût des équipements de restauration/plonge et linge (hors petit électroménager)	40 000,00 €
Coût du mobilier enfance (hors jeux)	25 000,00 €
Installation photovoltaïque	68 017,00 €
Frais de viabilisation et aménagements extérieurs	292 000,00 €
<b>Etudes et autres frais</b>	<b>113 186,16 €</b>
OPC	<b>29 595,74 €</b>
SPS+CTC	<b>36 994,68 €</b>
Frais Géotechniques	<b>12 000,00 €</b>
Frais de géomètre	<b>5 000,00 €</b>
ADO	<b>29 595,74 €</b>
<b>SOUS TOTAL Equipements et viabilisation et aménagement extérieurs, études et autres frais</b>	<b>538 203,16 €</b>
<b>TOTAL HORS TAXES</b>	<b>1 825 643,34 €</b>
TVA 20%	<b>365 128,67 €</b>
<b>TOTAL TOUTES TAXES COMPRISSES</b>	<b>2 190 772,00 €</b>

Il sera proposé au conseil communautaire le plan de financement comme suit :

**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :**

*Travaux bâtiment et Maitrise d'Œuvre*

	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
ETAT	1 000 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	50,00 %
AUTRES AIDES DE L'ETAT (Bois des Alpes 10%)	1 000 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	10,00 %
REGION				
DEPARTEMENT				
CAF	1 287 440,18 €	247 500,00 €	192 241,94 €	19,22 %
<b>Taux de financement public</b>			<b>792 241,94 €</b>	79,22 %
<b>Part de la collectivité</b>			<b>207 758,06 €</b>	20,78 %
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 000 000,00 €</b>	

*Equipements, viabilisation et aménagement extérieurs, études et autres frais*

	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Taux
ETAT			
AUTRES AIDES DE L'ETAT (Bois des Alpes 10%)			
REGION			
DEPARTEMENT	<b>538 203,16 €</b>	269 101,58 €	50,00 %
CAF			
<b>Taux de financement public</b>		<b>269 101,58 €</b>	50,00 %
<b>Part de la collectivité</b>		269 101,58 €	50,00 %
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>		<b>538 203,16 €</b>	

**Plan de financement de l'opération globale**

	Montant réel de la subvention	Taux
ETAT	500 000,00 €	27,39 %
AUTRES AIDES DE L'ETAT (bois des Alpes 10%)	100 000,00 €	5,48 %
REGION		0
DEPARTEMENT	269 101,58 €	14,74 %
CAF	247 500,00 €	13,56 %
<b>Taux de financement public</b>	<b>1 116 601,58 €</b>	61,16 %
<b>Part de la collectivité</b>	<b>709 041,76 €</b>	38,84 %
<b>MONTANT DE L'OPERATION HORS TAXES</b>	<b>1 825 643,34 €</b>	

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver le montant actualisé de l'opération de construction de la nouvelle crèche de La Bastide-des-Jourdans ;
- D'approuver le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en section d'investissement ;
- De l'autoriser à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le montant actualisé de l'opération de construction de la nouvelle crèche de La Bastide-des-Jourdans ;
- **D'approuver** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget en section d'investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

30 voix POUR

1 voix CONTRE – Joëlle Richaud

Majorité des suffrages exprimés

Jean-Luc Borel  
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch  
Président

